



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ
D'ENTRETIEN DES STADES DE LA VILLE DE
VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ
BOTANICA**

**DÉCISION N° DM-25-401
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-24-356 du 22 octobre 2024 de signer le marché d'entretien des stades de la Ville de Vincennes avec la société BOTANICA (notifié le 28/10/2024) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 novembre 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de corriger des erreurs matérielles figurant à l'article 4.1 (Prix du contrat – Variation des prix) du CCAP rendant inapplicable la formule de révision ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société BOTANICA, sise 885 avenue du Docteur J. Lefebvre–06270 VILLENEUVRE-LOUBET, représentée par Monsieur David CALEK, l'acte modificatif n°1 au marché d'entretien des stades de la Ville de Vincennes.

L'acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251126-lmc1H13624H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/11/2025
Date de Publication : 26/11/2025